

DROITS D'INSCRIPTION EXAMEN TAXI VTC

- 221 euros pour une inscription dite complète (admissibilité et admission)
- 108 euros pour une inscription à une deuxième ou une troisième présentation à l'épreuve pratique d'admission
- 153 euros dans le cadre de la mobilité professionnelle (Taxi-->VTC ou VTC-->Taxi)
- Option SMS : 2,50 € (facultatif)

Les montants des droits d'inscription aux épreuves de l'examen de conducteur de taxi, de conducteur de voiture de transport avec chauffeur et de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues sont fixés chaque année par arrêté ministériel.